

Direction départementale de la cohésion sociale  
Pôle « Sport, Jeunesse & Vie Associative »  
Mission Vie Associative  
167-177 avenue Joliot-Curie  
92013 Nanterre Cedex  
Affaire suivie par : Mme MENTEC  
Tél : 01 40 97 45 74  
Courriel : pascal.mentec@hauts-de-seine.gouv.fr

Nanterre, le **13 MAI 2014**

Le préfet des Hauts-de-Seine

à

Monsieur le Président de l'association  
« ACTIONS AFRIQUE »

**OBJET** : Attestation de non-opposition à l'acceptation de la libéralité consentie à l'association « ACTIONS AFRIQUE »

**REF** : Envoi notarial du 20 mars 2014

Par courrier cité en référence, vous avez déclaré à mes services le legs que Madame Marcelle Henriette Albertine RUIN veuve BAVIERE a consenti à l'association « ACTIONS AFRIQUE » sise 8 allée Guillaume Apollinaire à Rueil-Malmaison (92500).


Conformément aux dispositions de l'article 910 du code civil et du décret n° 2010-395 du 20 avril 2010, mes services ont procédé à l'examen du dossier de déclaration de cette libéralité.

L'organisme bénéficiaire qui est une association de bienfaisance et d'assistance au sens de l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 satisfait aux conditions légales exigées pour avoir la capacité juridique à recevoir des libéralités et est apte à utiliser la libéralité conformément à son objet statutaire.

En conséquence, rien ne s'oppose à l'acceptation de cette libéralité.

Pour le Préfet,

La Responsable de la Mission  
Vie Associative

  
Christine GABEL

Copie pour information :  
Maitre Bertrand GUILBERT  
Notaire associé  
123 avenue Paul Doumer - B.P. 233  
92503 RUEIL-MALMAISON